L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ÉTAT.
PAR BULLIT F. MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.
Abonnement quotidien ... $12 / Do. tri-hebdomadaire ... $10 — payable d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 3 JANVIER 1842.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

Dépenses Gouvernementales.—Nous publions la lettre suivante parce qu'elle nous paraît l'expression d'une conviction désintéressée, mais nous sommes loin de partager les opinions de notre correspondant. Il nous paraît beaucoup trop hostile aux mesures de protection que proposent les partisans d'un respectable état militaire. Nous sommes bien d'avis, comme lui, de donner à la production et à l'industrie une impulsion puissante; mais ne faut-il pas aussi que nous soyons à même de défendre au besoin les fruits de cette industrie et de cette production? Les sacrifices que nous ferons à notre sureté, ne sauraient être aussi inutiles et aussi superflus qu'on le prétend. Des forts et des vaisseaux n'ont jamais, nous le savons bien, sauvé un pays d'une invasion, mais la résistance momentanée qu'ils opposent, laisse le temps au patriotisme d'organiser les moyens d'arrêter et de repousser la conquête.

A Messieurs les éditeurs de l'*Abeille*.

J'ai lu avec attention le rapport du secrétaire de la guerre et celui du secrétaire de la marine dont vous avez donné récemment l'analyse et je regrette vivement de voir dans ces deux documents une tendance à augmenter, d'une manière sensible, les dépenses déjà si considérables du gouvernement général. De 1825 à 1829, sous la présidence de M. Adams, douze millions de piastres suffirent annuellement aux dépenses courantes: grâce à cette économie, M. Adams put réduire la dette nationale de telle sorte que son successeur n'eut pas grand'peine à l'éteindre entièrement. Sous M. Van Buren, les mêmes dépenses dépassèrent trente millions de piastres, et la création d'une nouvelle dette devint nécessaire. Le pays comptait sur l'arrivée au pouvoir du vénérable général Harrison, pour faire rentrer l'administration dans les voies de la plus stricte économie. Cet espoir a été déçu, et nous sommes aujourd'hui, ce me semble, dans une direction toute opposée.

Voici en effet le secrétaire de la guerre qui, après avoir établi que l'effectif actuel de l'armée est d'environ 12,000 hommes, demande la création de deux nouveaux régiments, c'est-à-dire une augmentation de près d'un sixième. Si on lui accorde cette augmentation, on aura de cette façon en pleine paix une armée qui sera le triple de celle que nous devrions avoir. Le pied de paix n'a-t-il pas été fixé à 5000 hommes en 1815? Le même secrétaire a besoin aussi de neuf millions de piastres pour mener à bout des travaux de fortifications qui déjà en ont absorbé quatorze!

D'un autre côté, le secrétaire de la marine prétend que nous ne pouvons avoir de sécurité pour nos côtes que si nous *quadruplons* notre marine militaire, qu'il faut donc se hâter de la faire monter à ce chiffre, sans quoi nous courons risque de nous voir un jour ou l'autre la proie de quelque audacieux conquérant. Il adopte entièrement le système qui, dans ce moment encore, impose aux puissances européennes et à la France surtout des charges si écrasantes: il pense qu'on n'est sûr de la paix que le jour où l'on est en mesure de ne pas redouter la guerre. Mais n'est-ce pas là une bien fausse vue de notre situation? Et ce qui peut être vrai pour l'Europe, n'est-il pas un contre-sens lorsqu'on l'applique à notre pays?

Si encore la double proposition du secrétaire de la guerre et du secrétaire de la marine arrivait au but qu'elle désire atteindre, on pourrait à la rigueur se soumettre aux énormes sacrifices dont elle fait en même temps la loi. Mais ni l'une ni l'autre, à mon sens, ne peut soutenir un sérieux examen. Un seul passage du rapport de M. A. P. Upshur prouve le néant des fortifications construites et à construire. "Jusqu'à présent, dit M. Upshur, nous avons trouvé dans le peu de profondeur de beaucoup de nos eaux, une certaine garantie contre les invasions par mer. Tant que la guerre maritime s'est faite avec des vaisseaux de grande dimension et d'un tirant d'eau considérable, nous avons eu peu de chose à craindre excepté sur certains points, et encore ces points étaient-ils susceptibles d'être mis par terre en état de défense. Mais nous ne pouvons plus compter sur cette garantie. L'application de la vapeur aux vaisseaux de guerre et les perfectionnements apportés tout récemment à l'artillerie sont destinés à changer de fond en comble le système de la guerre maritime. Des bateaux à vapeur d'un faible tirant d'eau et qu'on peut transporter aisément à travers l'Océan sur des bâtiments de plus grande dimension, peuvent venir nous attaquer sur presque tous les points de nos vastes côtes, entrer dans nos rivières les moins profondes et porter ainsi la guerre jusqu'au cœur de notre pays. La célérité avec laquelle peuvent s'opérer ces incursions, la facilité avec laquelle des vaisseaux de ce genre peuvent s'échapper, et la promptitude avec laquelle on peut changer le point de l'attaque, mettraient un ennemi qui pourrait disposer de forces peu considérables, à même de quitter toutes nos côtes et de porter les horreurs de la guerre jusque sur les points qui paraissaient les plus à l'abri de toute inquiétude. L'effet de ces incursions serait terrible partout, mais il serait surtout à redouter dans la partie méridionale de notre pays. Il est évident qu'une guerre ainsi dirigée réussirait, *en dépit de toutes les défenses territoriales sur lesquelles pourrait compter le pays. Il n'y a que la transformation de la moitié de notre pays en garnison militaire qui pourrait nous mettre à l'abri.* La situation exposée de nos côtes, le caractère de nos institutions et la position actuelle du peuple sont tels qu'une population double de celle qui existe actuellement, avec l'organisation militaire la plus parfaite, ne serait pas même une garantie suffisante. Toutes les puissances réunies ne réussiraient pas à nous subjuguer, et cependant une puissance maritime de second ordre pourrait se jouer de toutes nos défenses de terre, défier nos armées et poursuivre contre nous la guerre la plus désastreuse et la plus harassante."

Tout en ayant ainsi dans sa base le système de son confrère de la guerre, le secrétaire de la marine présente un plan qui ne vaut pas mieux, quoiqu'il en dise. Il prétend que nous devons avoir une marine égale à la moitié de celle de la plus grande puissance maritime, soit. L'Angleterre ayant aujourd'hui environ cinq cents voiles, nous en aurions deux cent cinquante. Il prend fantaisie à l'Angleterre de nous attaquer et pour cet effet elle réunit—la chose est loin d'être impossible—elle réunit, dis-je, le quart de sa marine. Nous voulons nous mettre à l'abri d'une descente, mais pouvons-nous prévoir où aura lieu cette descente? Il nous faudra donc être en mesure sur tous les points de l'embouchure du St. Croix à celle du Mississipi et nous aurons au plus vingt ou trente vaisseaux pour faire face à une flotte de cent ou deux cents voiles! Belle ressource en vérité! Les immenses sacrifices que nous aurons faits, n'auront abouti qu'à nous procurer le plaisir de tirer inutilement quelques coups de canons de plus.

Je ne sais si je me trompe, mais plus j'y réfléchis, plus je trouve que nous aurions tort de nous écarter de la politique suivie par les premiers chefs de notre gouvernement. Notre mission n'est pas celle d'un peuple batailleur; nous avons quelque chose de mieux à faire. Nous devons rester les plus grands producteurs du monde; et la guerre nous ravirait assurément cet avantage. Les sommes énormes qu'on nous demande pour l'entretien d'une armée et d'une flotte, appliquons-les à la production, appliquons-les à l'industrie, et ce sera la meilleure manière de nous mettre à l'abri de tout danger. Rendons-nous si nécessaires à toutes les grandes nations qu'aucune d'elles ne puisse songer à entrer en hostilité avec nous: soyons tout-à-la fois pour elles les plus utiles des producteurs et des consommateurs, et la guerre contre nous deviendra une impossibilité. Rappelons-nous d'ailleurs—et l'exemple de l'Angleterre est là pour le prouver—que plus dans un pays le gouvernement est magnifique, plus les flottes et les armées sont grandes, plus sont nombreux les grands officiers de terre et de mer, plus en même temps il y a de misère parmi le peuple. Enfin rappelons-nous que les projets des secrétaires de la guerre et de la marine ne pourraient s'exécuter qu'à la condition d'avoir recours à des emprunts qui seraient des plus onéreux; car nous ne pourrions pas nous passer des capitalistes étrangers, dont il nous faudrait alors subir la loi. Mieux vaut donc de toutes les façons en revenir au vieux système d'économie des Madison et des Jefferson. L.

A M. l'Editeur de l'Abeille.

La malveillance ayant fait circuler le bruit, surtout parmi mes propres compatriotes, qu'un projet de loi présenté au Sénat relatif aux banques créait une place pour moi; permettez-moi, Monsieur, de me servir d'une petite place dans vos colonnes pour déclarer publiquement et hautement qu'aucune considération ne me portera à accepter une place quelconque créée par le projet en question.

Agréez l'assurance de mon respect,
EDM. J. FORSTALL.

M. Nagel.—Nous avons annoncé il y a quelques jours l'arrivée à la Nouvelle-Orléans de M. Nagel en promettant à nos lecteurs le plaisir de l'entendre bientôt dans quelques concerts.

Ces soirées dont nous parlions avec tant d'assurances sont-elles donc ajournées indéfiniment que nous n'avons plus entendu parler? Est-ce que M. Nagel voudrait nous faire manquer de parole envers le public? Nous ne le croyons pas. Il faut que quelques circonstances imprévues aient, jusqu'à présent, empêché l'élève de Paganini de satisfaire à l'impatience du public.

Fanny Elssler.—Il se trouve chez MM. Rawdon, Wright, Hatch et Edson, une lithographie de Mlle. Fanny Elssler, faite d'après le dessin de M. Inman, artiste dont le nom est justement célèbre aux Etats-Unis. Cette lithographie est admirable de finesse et de ressemblance; c'est bien Fanny avec sa gracieuse pose, son charmant sourire, son allure dégagée et sa franche désinvolture. Nous engageons tous les amateurs de l'art en général et de l'adorable danseuse en particulier, d'aller au plus vite jeter un coup-d'œil sur les belles lithographies de M. Edson.

INTERIEUR.

[*Correspondance particulière de l'Abeille.*]

Washington, 23 Décembre 1841.

Sénat.—Après la présentation de pétitions, mémoires, réclamations, etc., le Sénat s'est exclusivement occupé du rapport du secrétaire du trésor, sur la question du fisc. On pensait tout naturellement que MM. Buchanan, Calhoun, King, Benton et Wright prendraient part à la discussion. Mais M. Buchanan se sentait quelque peu indisposé, s'est levé et a déclaré qu'il ajournait à un autre jour ce qu'il avait à dire sur ce sujet; les autres membres ci-dessus nommés ont aussi résolu de n'entamer la question qu'après Noël. On s'est borné à ordonner l'impression du rapport et son dépôt sur le bureau; lundi prochain les membres de l'opposition s'en occuperont. M. Benton l'attaquera indubitablement. Les débats seront sans doute très-intéressants, car les *ultras* des deux partis sont résolus à dire toute leur pensée sur cette grave question.

Le Sénat s'est ajourné jusqu'à lundi prochain.

Chambre des Représentans.—Après s'être occupée de questions assez peu intéressantes, la Chambre a repris en considération le message du président: l'amendement de M. Atherton a encore soulevé beaucoup de [illegible].

M. Atherton a répondu longuement aux arguments des membres qui s'opposaient à sa motion.

M. Arnold a pris la parole contre M. Atherton, et a accablé celui-ci des sarcasmes les plus amers.

Sur motion, la Chambre s'est ajournée à lundi.

Ohio.—Les dernières nouvelles reçues de l'Ohio sont de nature à dissiper entièrement les inquiétudes de ceux qui ont à cœur le bien et l'honneur de l'Union. M. Spalding, membre de la Chambre des Représentants de cet Etat, y a présenté dernièrement une série de résolutions dans lesquelles il se prononce hardiment contre la monstrueuse doctrine de l'abolition des dettes de l'Etat. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que ces résolutions ont été adoptées par un vote de 64 contre 6.

—L'honorable Samuel Mackean, ex-sénateur de la Pennsylvanie, est mort le 14 du mois dernier à Burlington.

Le Président a reconnu M. Stevenson Forbes, comme consul des pays-Bas, pour l'Alabama et le territoire des Florides.

—Un grand incendie s'est déclaré le 16 du mois dernier à St. Louis: quinze maisons ont été réduites en cendres. Les pertes n'ont pas encore été estimées au juste.

EXTERIEUR.
EUROPE.

Arrivée du Columbia.

Le Columbia, parti de Liverpool le 4 décembre dernier, est arrivé à Boston le 21 dans la matinée, après une traversée de dix-sept jours. Nous n'avons reçu que deux ou trois journaux de New-York renfermant des extraits de nouvelles, auxquelles il est presque impossible de donner quelque liaison et quelque intérêt. Mais ces extraits, tout incomplets et tout insuffisants qu'ils sont, nous fournissent trois faits qui ont une valeur relative assez grande: en Angleterre une grande assemblée des députés de toutes les associations qui demandent la réforme de la législation des céréales; en Espagne, la soumission des autorités de Barcelone au gouvernement de Madrid; en Syrie l'insurrection des Druses et des Chrétiens.

L'arrivée des Tories au pouvoir est loin, comme on le voit, d'avoir arrêté le grand mouvement de réforme auquel voulait s'associer le ministère whig: elle ne l'a même pas suspendu. L'assemblée qui a eu lieu à Manchester vers la fin de novembre, a prouvé par l'énergie des discours qu'on y a entendus et des résolutions qu'on y a prises, combien le monopole du commerce des grains est odieux à la masse de la population anglaise et quels efforts elle est disposée à faire pour en obtenir le renversement.

L'insurrection des Christinos avait, on se le rappelle, soulevé à Barcelone un mouvement d'une nature différente: sous prétexte d'arrêter les progrès des insurgents, l'ayuntamiento et la garde nationale avaient pris des mesures toutes républicaines et semblaient vouloir soustraire la capitale de la Catalogne au pouvoir central. Heureusement l'échec éprouvé par les Christinos, et plus encore sans doute la promptitude d'Espartero à se diriger vers les provinces sur lesquelles on avait essayé d'agir, ont fait rentrer les autorités de cette ville dans des idées plus raisonnables: elles ont compris qu'elles n'avaient rien de mieux à faire que de se soumettre à l'autorité du régent, que protègent la fortune et l'opinion publique.

La nouvelle insurrection des Druses et des Chrétiens en Syrie n'a rien d'extraordinaire: elle est la suite toute naturelle de l'intervention européenne dans les affaires d'Orient et surtout de ces projets d'établissement d'un royaume chrétien à *Jérusalem* dont les journaux allemands se sont si fort occupés. Ces malheureuses populations qui gémissaient naguères sous le joug des Musulmans et qui ne se trouvent pas mieux sous la protection des Anglais, s'agitent dans l'espoir qu'elles parviendront à conquérir enfin un peu d'indépendance et de tranquillité.

ANGLETERRE.

Rien d'important en fait de nouvelles. La reine d'Angleterre se portait bien, au départ du steamer, et pouvait même sortir. La reine douairière était toujours dans le même état de langueur et de marasme, qui fait désespérer de sa vie.

Le commerce est dans le *statu-quo*.

Pas de nouvelles de Chine par la voie d'Angleterre. Deux régiments complets, le 50me et le 98me, devaient s'embarquer pour Canton.

Le marché monétaire de Londres commençait à sortir de la gêne qui paralysait naguère toutes les transactions commerciales, mais les districts manufacturiers étaient toujours en proie à la plus déplorable misère. L'Irlande, de son côté, souffrait beaucoup de la perte de sa récolte de patates.

Le tunnel de la Tamise est enfin terminé.

FRANCE.

Une insurrection des ouvriers avait un instant inquiété les habitans de la capitale. L'ordre n'a cependant pas été troublé. Les ouvriers se sont contentés de bivouaquer aux environs des barrières, tandis que les troupes se tenaient prêtes à marcher sur les insurgés au premier ordre. Il n'en a rien été heureusement.

Le gouvernement s'occupait de la question d'une régence, en cas qu'il arrivât malheur au duc d'Orléans, ce qui n'est pas impossible.

Les journaux de l'opposition affirmaient que le ministère actuel tomberait bientôt, et que MM. le comte Molé et Thiers seront du conseil, avant que les chambres se réunissent.

Une correspondance de Toulon donne la liste suivante des bâtiments de guerre français composant l'escadre de la Méditerranée: 14 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 8 corvettes de première classe, 8 corvettes de seconde classe, et 27 petits bâtiments.

On lit dans une lettre datée de Goritz, 12 novembre: "Les nouvelles reçues ce matin concernant le duc de Bordeaux sont toujours des plus satisfaisantes."

La *Gazette d'Augsbourg* annonce que le jeune Sultan est sur le point de faire fortifier Constantinople.

ITALIE.

Venise vient d'être une seconde fois envahie sous les eaux, l'Adriatique s'est élevée, le 17 novembre, à une telle hauteur, que les gondoles naviguaient sur la plupart des places publiques.

ESPAGNE.

Le préfet de l'Aisne avait reçu du ministre de la guerre des dépêches qui lui annonçaient que 43 officiers espagnols, compromis dans la folle tentative d'O'Donnell, allaient être acheminés vers différents points de l'Aisne. Trois d'entr'eux, un lieutenant, un colonel, un major, et un sous-lieutenant, étaient arrivés à Laon. L'ordre a été envoyé de Madrid au consul espagnol de France d'accorder leurs passeports à tous ceux des habitants amnistiés, que la récente insurrection des Christinos avait temporairement empêchés d'entrer en Espagne.

Les nouvelles de Barcelone vont jusqu'au 16 décembre. Le *Constitucional* dit qu'une assemblée générale de toutes les autorités de la ville et de tous les chefs de la garde nationale, s'était réunie le 12, et qu'il y avait été résolu unanimement, en dépit de quelques exaltés, qu'on devait obtempérer aux ordres du gouvernement.

Le 15, les Alcaldes constitutionnels de Barcelone, agissant en conséquence des résolutions adoptées dans l'assemblée générale, ont lancé une proclamation, ordonnant: 1° que les gardes nationaux ne se rassembleraient jamais en armes dans aucune partie de la ville, sans avoir reçu à cet effet un ordre positif des autorités compétentes; 2° que toute personne qui violerait cet ordre, serait considérée et traitée comme rebelle, 3° que tous les individus qui se réuniraient sous un prétexte quelconque, et pousseraient des cris séditieux, ou se montreraient, en quelque autre façon, hostiles aux autorités légitimes, seraient aussi traités comme rebelles.

Le même jour, le général Van Halen lançait une proclamation où il déclarait la ville en état de siége, et plaçait toutes les autorités sous son contrôle immédiat.

RUSSIE.

Le commerce en Russie commençait à se ressentir du contre-coup de la crise qui désole depuis si longtemps le monde commercial. Deux cent cinquante maisons à Moscou, et autant à St-Pétersbourg, s'étaient déclarées en état de faillite. L'empereur avait fait publier immédiatement un ukase par lequel il menaçait les faillis qui ne seraient pas en état de donner 40 pour cent à leurs créanciers, de les enrôler dans l'armée comme simples soldats.

EGYPTE.

On lit dans une correspondance adressée d'Alexandrie au *Times* de Londres, que Méhémet était parti du Caire, le 2, pour la Haute-Egypte, en compagnie de Basilos-Bey, qu'il s'est adjoint pour travailler à la réorganisation de cette province. Tout le Delta, à l'exception de trente-huit villages qui appartiennent aux Sheicks, a été rangé dans la catégorie des biens privés du Pacha; celui-ci vient de diviser ces domaines entre les membres de sa famille. Les *Fellahs*, ou paysans qui habitent le Delta deviennent en conséquence esclaves du pacha.

L'importation des esclaves des bords du Nigre a toujours lieu. La liberté du commerce est aussi entravée que jamais, les moindres échanges devant se régler d'après le caprice ou le bon vouloir du pacha. Les mêmes articles qui ont payé les droits d'entrée à Alexandrie, sont soumis à une nouvelle taxe de 7 pour cent au vieux Caire, s'ils sont destinés pour les provinces du Haut-Nil. Le pacha procède en Egypte, comme s'il n'y avait jamais eu de hatti-scherif de Gulhana, et emploie toute espèce de ruse pour éluder le traité du 16 août 1838.

SYRIE.

Nous reproduisons ci-dessous une lettre du consul de Sardaigne à Beyrout, datée du 20 octobre:

"La guerre civile s'est presque déclarée dans les montagnes. L'Emir, comme on le sait, a établi ses quartiers à Deir-el-Kammer, et a ordonné qu'on mît immédiatement en contribution les habitans. Il a attaqué la ville le 13, et le combat a duré jusqu'au 17. Il y a eu quarante-deux Chrétiens et 160 Druses de tués; ces derniers, au nombre de 3000, ont assiégé les Chrétiens, qui ne comptaient pas plus de 800 hommes effectifs, mais qui avaient l'avantage d'être protégés par leurs maisons du feu de l'ennemi. Le combat eût été bien plus long et plus sanglant, si le colonel Rose et les officiers anglais ne fussent intervenus auprès d'Eyat-Pacha, aide-de-camp du généralissime, et ne l'eussent engagé à conclure un armistice. Le colonel avait [illegible] le pacha à Deir-el-Kammer. Le patriarche [illegible] appelé son troupeau sous les armes. Un village composé de Druses et de Chrétiens avait désiré demeurer neutre, mais les chrétiens l'ayant attaqué, les habitants se sont immédiatement rangés du parti des Druses."

Beyrout, 29 octobre.—Ce malheureux pays a été encore une fois le théâtre de scènes de carnage et de violence: la politique n'y est cependant pour rien. La seule animosité qui a toujours existé entre les Chrétiens et les Druses, a amené les hostilités entre les deux partis.

Le 13 et le 18, quelques Druses et quelques Chrétiens de Deir-el-Kammer, hommes, femmes et enfants, s'étaient réunis pour délibérer sur les affaires de la "Montagne". Les jours qui précédent d'ordinaire leurs délibérations eurent lieu, et rien ne semblait devoir troubler la bonne harmonie qui régnait parmi la foule. Mais l'aspect des choses ne tarda pas à changer; et les Druses, saisissant un prétexte des plus frivoles, se ruèrent en masse contre les Chrétiens, et en firent une horrible boucherie; hommes, femmes, vieillards, enfants, tout fut massacré indifféremment.

Les Chrétiens du village accoururent bientôt à l'appel du patriarche, et le combat devint général. La victoire ne s'est déclarée pour l'un ni l'autre des deux partis.

Expédition de Santa-Fé.—Nous lisons ce qui suit dans le *Western Missourian*, journal publié dans la petite ville d'*Independence*, (Missouri). "Une huitaine d'Américains, parmi lesquels se trouvait *Manuel Alvarez*, consul des Etats-Unis à Santa Fé, sont arrivés hier ici venant de Santa-Fé. Nous avons appris d'eux les détails de l'arrivée de l'expédition texienne dans le Nouveau Mexique, et du triste résultat dont elle a été suivie. Il paraît que Don Manuel Armejo, gouverneur de cette province, avait reçu avis que les Texiens devaient partir d'Austin en juin pour se diriger sur Santa-Fé, ce qui lui avait causé une extrême frayeur; tellement qu'il avait fait de suite son testament et enfoui tout son or dans un lieu sûr et caché. Le 8 septembre, un Indien Comanche, était arrivé à Santa-Fé, y répandit la nouvelle de l'approche des Texiens. Le 10, un Italien y arriva aussi et fit courir les bruits les plus absurdes sur la force et les mauvaises intentions des Texiens. Le 14, le 15 et le 16, des milices mexicaines traversèrent Santa-Fé pour aller à la rencontre des Texiens. Le 16, le gouverneur ordonna à tous les étrangers de rester enfermés à Santa-Fé, et courut se mettre à la tête des Mexicains. Le 18, on apprit que le colonel Juan Andreas Archuleta, commandant les soldats mexicains, venait de rencontrer l'avant-garde texienne, composée de 93 hommes sous les ordres du colonel Cook. Les Texiens voulurent parlementer, mais les Mexicains leur ordonnèrent de mettre bas les armes, ce qu'ils firent, à condition qu'on leur laisserait la vie. Ils étaient tellement harassés que toute défense était devenue impossible.

Le 7 octobre, la nouvelle parvint que le colonel MacCloud et 300 Texiens, s'étaient rendus à discrétion.

Le 27, les Mexicains célébrèrent de la manière suivante, à Vegas, leur prétendue victoire. Les Texiens furent désarmés, leurs vêtements et leurs souliers enlevés; c'était un véritable vol de grand chemin. Ces dépouilles furent entassées sur la place et réparties entre les soldats par le gouverneur en personne. Les proclamations écrites en espagnol dont se trouvaient munis les Texiens, servirent à allumer un feu de joie, auquel durent assister les prisonniers et tous les étrangers sans exception.

Le nombre total des prisonniers texiens est de 384. On les conduit en ce moment à Mexico, à moitié nus, dans une saison où le froid est des plus âpres. De Santa Fé à Mexico, il n'y a que la bagatelle de 2000 milles! Et parcourir cet espace énorme, sans souliers, sans vêtements! L'escorte mexicaine qui accompagne ces malheureux prisonniers à la capitale, est composée de gens féroces, dénués de tout sentiment d'humanité, et qui leur feront indubitablement subir toutes sortes de tortures et de mauvais traitements.

Un officier texien, M. Howland, qui s'était rendu à Santa-Fé pour affaires particulières, a été arrêté comme espion, amené devant le gouverneur, et fusillé par son ordre.

DERNIERES DATES.

New-York	déc 22	Londres	déc 3
Boston	déc 21	Liverpool	déc 4
Philadelphie	déc 20	Paris	déc 1
Washington	déc 23	Havre	nov 27
Baltimore	déc 23	Bordeaux	nov 12
Charleston	déc 26	Madrid	nov 17
Vera-Cruz	déc 10	Cadix	nov 10
Tampico	déc 10	Havane	déc 29
Mexico	nov 1	Houston	déc 24

COMMERCIAL.

LIVERPOOL, le 3 décembre.

COTON—La demande n'a encore été que très modérée. On évalue à 4000 balles environ la quantité vendue. Il s'est fait quelques transactions avant le départ du paquebot, les prix étaient plus coulants.

Les ventes de cette semaine s'élèvent à environ 20,000 balles, sur lesquelles 2800 environ ont été prises pour le compte de la spéculation et 1100 pour l'exportation.

LIVERPOOL, 3 décembre.

Grains—Les droits à payer pour la semaine courante ont été réduits sur le froment étranger à 21 s 8 d, Riz 11 6; haricots et pois 9 s 6 d. farine 12 s 1¼ d par barils. Quant aux droits à payer sur les autres produits étrangers et sur ceux provenant des colonies anglaises, ils sont les mêmes que ceux de la semaine dernière.

LIVERPOOL, le 3 décembre.

Coton—Quoique les affaires aient été suffisamment étendues pour maintenir les prix cotés à notre revue de la semaine dernière, nous devons cependant faire remarquer que ce n'est qu'avec la plus grande difficulté qu'on est parvenu à [illegible] qualités inférieures d'Amérique qui sont abondantes sur place. Le marché, pendant le courant de cette semaine, a été, pour ainsi dire, nul. Les nouvelles qui nous viennent des districts manufacturiers sont toujours les mêmes; les travaux sont recommencés dans quelques localités, mais avec [illegible] besoin qu'elles reprennent partout avec activité. Il n'y a que cette circonstance qui puisse nous apporter des améliorations sur notre marché. Le Surat est en bonne demande, mais le stock de toutes les descriptions étant très abondant, particulièrement l'Egyptien dont les prix ont baissé de ¼ d. 2200 balles d'Amérique ont été prises par la spéculation, l'exportation a pris 200 balles Surat, 400 Féros et 50 Carthagène, 660 balles américaines, 50 Egyptien, et 200 Surat venues de l'intérieur le mois dernier sont réservées invendues. L'importation de cette semaine s'élève à 28230 balles et la vente à 23480 b. comme suit: 40 Sea Island de 13 à 19, 100 tachées [illegible], 12060 Nouvelle Orléans de 4¼ à 7¾, [illegible] Alabama [illegible] Pernambuco [illegible] Bahia [illegible] Maranham [illegible] Laguira [illegible] Egyptien [illegible] Féros [illegible] Madras [illegible].

HAVRE, le 27 novembre.

COTON—Les qualités inférieures et très ordinaires des Etats-Unis sont encore en meilleures demandes, les prix en sont toujours plus fermes.

Café—Les transactions se composent de 1236 St. Domingue, de 48 [illegible] et 80 sacs Brésil aux mêmes prix.

MARCHE DE LA HAVANE, 29 décembre.

Farine de la N. Orléans, par baril, $14 à 16.
Graisse du Nord, par quintal, $12 à 12 4.
Beurre de [illegible] $14 à 15.
Porc, par baril, $16 à 18.
Bœuf, $8 à 10.
Sucre, moitié courant, par arobe, 1 rs 6 à 9 reaux
De blanc [illegible]
De quebrado [illegible]
De cucurucho [illegible]
Café, 1ère qualité, par quintal [illegible]
De 2de qualité [illegible]
De 3me de [illegible]
Tabac de l'intérieur, par quintal, $12 à 18.
[illegible]
Change—Sur Londres [illegible]; Paris [illegible]; New York [illegible]; Nouvelle-Orléans [illegible]; Boston [illegible].
Doublons Mexicains [illegible]; piastres espagnoles [illegible].

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Rien d'expédié samedi.

ARRIVES.
Bateau de remorque Mississippi, des Passes, ayant remorqué en mer la barque Mary Ballard, et les bricks Catherine et Lime Rock, et amené le navire Osceola et la goëlette Litchfield.
Bateau de remorque Paul Jones, Davis, de la batture de Johnson, a amené les bricks Emily et Glenner.
Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes, ayant remorqué en mer les navires Arkansas et Virginie, et la goëlette Seminole, a amené le navire Astracan.
Bateau de remorque Invincible, Howran, du détour des Anglais, a amené le brick Angeline.
Bateau de remorque Prairie, Davis, des Passes, ayant remorqué en mer les navires Frankfort et Claiborne, a amené le navire Ondiaka, et la goëlette Tarry-Not.
Bateau de remorque Pinniger, des Passes, a amené les navires John Minturn et Victory.
Navire Ondiaka, Childs, 53 jours de New-Castle, (Me). au capitaine.
Navire Osceola, Barstow, de Londres, 14 nov. sur lest au capitaine.
Navire Victory, Brooks, de la Havane.
Navire Astracan, Webster, de Portland, (Me).
Brick Emily, Smith, de Charleston.
Brick Glenner, Richardson, du Mount Desert, (M.).
Brick Republic, Oates, d'Apalachicola.
Brick F F Beck, Stackpole, de Thomaston.
Brick Angeline, de la Havane.
Goëlette Tarry-Not, McIntyre, du Grand Caillou.
Goëlette Bob Roy, Studdard, de Mobile.
Goëlette Litchfield, Flanders, de Tampa-Bay.
Navire à vapeur Natchez, Swilet, 3 jours de la Havane, à S. Nicholson.
Steamer Express Mail, Halderman, de Cincinnati.
" Persian, Hart, de Bayou Sara.
" Fusilier, Thomasson, de Lafourche.
" Tribune, Ballard, de Cincinnati.
" Georgia, Brinton, de Fort Adams.
" Caddo, Davis, du bas de Red River R.R.
" Teche, Gorden, des Opelousas.
" Eliza, Littleton, du Kentucky.
" Nautilus, Smith, de Cincinnati.
" Atalanta, Verbeis, de Baton Rouge.
" John H. Bills, —, de Pensacole.

MEMORANDA.

Le bateau à vapeur St-Louis, parti de St-Louis le 21 décembre, annonce qu'il faisait froid et qu'il neigeait. Le haut Mississipi était couvert de glaces qui s'étendaient à 60 milles au-dessous de l'Ohio. Les bateaux Telegraph et President étaient en charge à St-Louis pour la Nouvelle-Orléans.
Arrivés d'ici à New-York, le 22 décembre; le navire Solon, Buckman; le brick Oneco, Butler.
Havre, 29 nov.—Arrivés Europa, de la Nouvelle-Orléans; Oneida, Funk, de New-York.
Arrivés au Havre le 1er déc. Argo, de New York; Clinton, de la Nouvelle Orléans; Grace Brown, de Baltimore.
Arrivé à Liverpool le 1er déc. Britannia, de Boston.
Déc. 1er.—Elizabeth Bentley, Hunt, et Neans, Dryman, de Mobile; Pursuit, Spencer, de la N. Orléans.
Arrivé le 30 novembre le steamship Britannia de Boston.
Arrivé le 30 nov.—Talleyrand, Healey, de la Nouvelle-Orléans.
Rélé le 29 novembre à la hauteur de Wickloff, le Crown, de Bombay et Abbotsford, pour la Nouvelle-Orléans.
Dec. 1er.—Le New Zealand, de Greenock, pour la Nouvelle-Orléans, s'est brisé sur des rochers sur la partie Nord de la baie de Cushindall, (Ang.) le 27 novembre. L'équipage s'est sauvé, et la plus grande partie du chargement de ce navire sera sauvée.
Havane, 26 déc.—En charge pour la Nlle Orléans, goëlette Casaline, Pressly; brick Ohio, Davis. Arrivé, navire Platina, de la Nouvelle-Orléans; parti, brick Uncas, Cerwill, pour la Nouvelle Orléans; 27 parti, navire Industrie, Millet, pour la Nouvelle-Orléans.

Le navire JOHN MINTURN, capitaine Starks, de New-York, est maintenant en déchargement 2d. rang plus haut que l'Hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. J. N. STANTON & Co. 3 jan 36, rue Poydras.

La barque paquebot NATCHEZ, capitaine Hendsey de Boston, commencera son déchargement ce matin, vis à vis la presse de M. Millaudon; les consignataires sont priés de faire le nécessaire pour retirer leurs marchandises. HARROD & DARLING, 3 janv 48, rue de la Commune.

La barque MARY, commencera son déchargement vis à vis la rue Suzette, lundi, 3 du courant. Les chargeurs sont invités à venir recevoir leurs marchandises. 1 jan BEDFORD & BECK, 24, Douane.

80 à 100 balles de coton seront reçues pour compléter le chargement de la Barque ANNE LOUISE pour Bordeaux, en s'adressant immédiatement au capitaine à bord ou à VOR. ROUMAGE. 29 d

Ni le capitaine ni les consignataires du brick de Rio BETTY de Rio Janeiro, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. 28 déc 21 WILLIAM FRENN, 26 Douane.

Les consignataires par le navire ALEXANDRE TOUSSAIN venant du Havre sont priés de faire leur entrée en Douane dans le plus bref délai et de retirer leurs marchandises du dit navire vis à vis la maison Marigny, sans quoi elles seront [illegible]. BLANCHARD, EIMER & Co. 24 déc—16 34, rue Bienville.

Le capitaine ni les consignataires du navire français Alexandre Toussain venant du Havre ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire. BLANCHARD, EIMER & Co. 24 déc—16 34, rue Bienville.

THEODORE M. KOUES — Wm. DAVIDSON, KOUES & DAVIDSON, Marchands Commissionnaires, No. 97 rue du Camp, NOUVELLE ORLEANS. 1 jan—1 an

Décédé avant-hier Samedi 1er courant, PIERRE AUBERT, natif de Saint-Domingue, agé de trente neuf ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Rabouin sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à neuf heures du matin, sans autre invitation. Son corps est exposé chez Mr. Rabouin, son beau-père, rue Cascalro No. 59.

CHASSEURS D'ORLEANS DE 1814 ET 1815. La Compagnie prendra les armes et se réunira aujourd'hui 3 du courant, à huit heures précises du matin pour assister aux funérailles de leur sergent PIERRE AUBERT, décédé avant-hier. Rendez-vous sur la Place d'Armes. Par ordre du capitaine. BENEY, Sergent major. 3 jan

LANCIERS D'ORLEANS. Vous êtes prévenus que la compagnie montera à cheval samedi huit du courant, en grande tenue d'hiver, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, à neuf heures précises du matin, pour une revue d'obligation. Vous êtes également prévenus que la compagnie se réunira jeudi au [illegible], à [illegible] ordinaire de [illegible], pour affaires importantes concernant la compagnie. Par ordre du Capitaine. J. DUPAU, Maréchal-des-logis-chef.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON. La Compagnia prenderà le armi, Sabbato 8 corrente alle ore 8 1/2 precise della mattina, per la celebrazione anniversaria di tal dì [illegible] in tenuta d'inverno, al solito luogo nel cortile del Sigr. Michel. Giovedì a sera si terrà pure assemblea generale, alle ore 6 precise nella solita sala d'assemblea in casa del sudd. signor Michel. Si raccommanda tutta la puntualità. Di ordine del Capitano. A. FERRARI, Sargente Maggiore. 3 jan

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO, ATENCION!! La Compañia se reunira el Sabado 8 del corriente a las 9 de la mañana en punto, en el parage acostumbrado, con uniforme de invierno y armamento completo: se recomienda al mayor aseo de armas y uniformes, pues deviendose pasar una revista de inspeccion por el gefe superior de esta Legion, conviene en un ordan a los gefes de las diferentes compañias. Espera que los Volantes aquien tengo el honor de mandar no seran los ultimos en llegar a la plaza y daran ejemplo en limpieza y disciplina en gun acostumbran. De orden del capitan, FRANCISCO SOLER, Sargento primero. 3 jan

GARDES D'ORLEANS. ATTENTION. Conformément à l'ordre du Brigadier-général, S. S. Reif, vous prendrez les armes le samedi 8 janvier prochain à 9 heures précises du matin, pour la célébration de la mémorable journée du 8 janvier 1815. Equipement complet, tenue d'hiver. Rendez-vous ordinaire de la compagnie. Par ordre du Capitaine J. Dufeel, ANT. DUBUC, Sergent-major. P. S. Le Capitaine espère que les sous officiers ponctuels à passer les ordres aux membres de leurs escouades respectives. 1 jan

LES Soussignés ont, à dater de ce jour, formé une association sous la raison GEO. E. HEPBURN & Co., ils feront les affaires de changes étrangers et du pays. Ils espèrent, par le zèle qu'ils apporteront dans leurs négociations, mériter le patronage du haut commerce et du public. GEO. E. HEPBURN, HENRI CASTAREDE. 3 jan—3

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE SERONT données à celui qui fera connaître le voleur qui a enlevé l'enseigne qui se trouvait à l'entrée de notre bureau, dans la nuit de vendredi soir. Deux piastres seront données pour l'enseigne si elle est rapportée intacte. RAWDON, WRIGHT & EDSON, Enc. Royale et Canal. 3 jan

MM. N. C. Folger, H. Q. Ferguson, Hébert, libraire, Jas. A. Hardy, H. L. Browning, M. Lelièvre, consignataires par le navire Minturn de New-York, et les consignataires à ordre des marchandises suivantes: [illegible] sont priés de faire connaître leur residence au comité de la monnaie, faute de quoi leurs marchandises seront emmagasinées à leurs frais. 3 janv J. W. STANTON & Co., 36, Poydras.

AVIS—A partir du 1er janvier 1842 F. Léauthier a associé dans ses affaires son frère J. Léauthier & J. Amar. Les affaires de la maison continueront sous la raison LEAUTHIER FRERES & Cie. 2 jan—3

AVIS—Le public est par le présent prévenu de ne pas négocier un billet tiré par MM. Capdeville & Cucullu, de la somme de $683 24, daté du 24 décembre 1841 à 90 jours, en faveur et endossé par le soussigné, ledit billet ayant été perdu et le payement en ayant été arrêté. La personne qui aura trouvé ce billet est priée de me faire le plaisir de le rapporter au comptoir du soussigné, elle sera récompensée si elle le désire. 3 janv E. VARILLAT, 26 Nlle. Levée.

3000 PIEDS [illegible] 100 ¼ barils farine [illegible] douzaines chemises, 20 caisses sirop de limon No 1, 20 caisses tabac manufacturé, 10 balles peau de chevreuil, le tout à vendre par FOSDICK & BROTHER.

CAFE de Rio Janeiro—3430 sacs en débarquement du navire Lehigh et à vendre par J. ALBERT, 36, St-Louis. 6 jan

TOILE à voile de coton—40 balles toile de coton en débarquement du navire Mohican et en magasin, un grand assortiment de tous numéros, à vendre par J. ALBERT, 41, St-Louis. 3 jan

PLOMB de chasse et en saumons, à vendre par HARROD & DARLING, 48, rue de la Commune.

HARICOTS—50 barils de l'Ouest, à vendre par HARROD & DARLING, 48, rue de la Commune.

FARINE de Baltimore, dernièrement reçue et à vendre par HARROD & DARLING, 48, rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de toutes les marques, constamment en magasin, à vendre par J M CABALLERO, 28, Vieille Levée.

SUCRE de la Havane blanc et brun, en magasin, à vendre par J M CABALLERO, 28, Vieille Levée.

SAINDOUX—300 barillets actuellement en débarquement du steamer Nautilus, à vendre par W C TOMPKINS & Co, 80, Gravier.

TRAITES sur Boston, à termes et à vue, à vendre par W C TOMPKINS & Co, 80, Gravier.

CHAMBRE DE COMMERCE—Les membres sont priés d'être exacts à l'assemblée qui aura lieu ce soir, à l'effet d'élire des officiers pour l'année courante.

AMANDES et Blanc de baleine en débarquement du navire Minturn, à vendre par N D CHAMBERLIN, 70 Magasins. 3 jan

CHOCOLAT DOUX—16 caisses de Caracas de la fabrique de Brown, en débarquement et à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 et 14, rue St. Louis. 3 janv

SUCRE de la Havane—100 caisses blanc et jaune, à bas prix, par CANTIN, DARAN & Co. 11 et 14, rue St. Louis.

CIGARES Principe—100,000 garantis Vera importation directe, à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 et 14, rue St. Louis.

EAU DE VIE de Champagne et de Cognac—49 ½ pipes et ¼ de barrique, [illegible] Eau de vie de Champagne. 70 ¼ [illegible] J. J. Dupuy, A. Dussaut, James Violett & Co. et autres marques, à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 et 14, rue St. Louis. 6 jan

$100 DE RECOMPENSE.—VOLÉ. Il a été volé de la briqueterie du soussigné, trois mules, deux desquelles sont presques noires, et l'autre baie, elles sont étampées H. A. gauche. Une somme de 50 piastres sera donnée pour [illegible] et 100 pour celui qui me fera connaître le voleur de manière à ce qu'on puisse le livrer à la justice. HORTAIRE ANDRY. P. S. Les deux mules presque noires ont été achetées de MM. Berthier et Fortier, de la paroisse de Jefferson, et la baie provient de la presse à coton d'Orléans. 3 jan—1p

TRAITES sur la Havane à vendre par CUCULLU LAPEYRE & Co. 1 j

PORC et Bœuf—400 barils, à vendre par HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier. 1 jan

TOILE, Corde et Ficelle d'Emballage, à vendre par HAWTHORN & WOODS 63, Gravier. 1 jan

MARCHANDISES pour habitation—Un grand assortiment constamment en mains et à vendre par FROST & Co. 8, Canal.

SOULIERS d'enfans—Un assortiment général constamment en mains, à vendre par FROST & Co. 8 Canal.

COTON de Lowell, nos. 1, 2 et 3 [illegible], à vendre par FROST & Co, 8, Canal.

BOTTES, Souliers et Brodequins—Un assortiment général convenable pour la saison, à vendre par FROST & Co, 8, Canal.

CAFE—1400 sacs Rio, 1ère. qualité et 20 do la Havane, à vendre par JAMES L. BOGERT, ou HAWTHORN & WOODS, 63 Gravier. 1 janv

LARD—50 boucauts plats côtés, 25 do. épaules, 25 do. jambons pour familles, à vendre par HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier. 1 janv

CAFE de la Havane—100 sacs 1re qualité dernièrement reçue, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 1er jan

POIVRE—50 sacs, thé poudre à canon et impérial, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, rue des Magasins. 1er jan

SUCRE en pain de la raffinerie de Boston, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, rue des Magasins. 1er jan

HUILE et blanc de baleine, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, Magasins. 1er jan

MAQUEREAUX et Cranberries, à vendre par RICE & HATHAWAY, 71, rue des Magasins. 1er jan

CUIVRE pour chaudronniers—8 caisses en feuilles de 10 livres chaque, 400 feuilles dimensions assorties, actuellement en débarquement de la barque Natchez de Boston, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 26 et 28, Nouvelle Levée. 1 janv

MAIS—800 sacs en débarquement du steamer Trident, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28 et 29, Nouvelle Levée. 1 janv

PELLETERIE—60 balles peaux de chevreuil, à vendre par WALTON & COCKAYNE, 28, et 29, Nouvelle Levée. 1 janv

400 barillets blanc de plomb pur Nos. 1 et 2—100 pièces toile d'emballage du Ky—160 rouleaux corde—747 sacs café Java et Rio—200 caisses savon à barbe et de toilette—600 do chandelles de suif et blanc de baleine—100 sacs poivre Sumatra—65 barillets saindoux—175 caisses [illegible]—50 barillets beurre de Goshen—150 [illegible]—100 barillets plomb de numéros assortis, à vendre au magasin par N. D. CHAMBERLIN, 70, Magasins. 1er jan

IL a été conduit le 23 décembre 1841, à la geole de la paroisse St. Jacques, un nègre, âgé de 5 pieds [illegible], se disant blacksmith et disant appartenir à MM. Mathew Ferryhaut and Brothers, de Montgomery et dit avoir été amené à la Nouvelle-Orléans par ses maîtres pour y être vendu. Les propriétaires dudit esclave sont priés de le retirer en se conformant à la loi. C. M. GAUTIER, député shérif. 1 janv—3

A LOUER—Garni ou non garni comme on le désirera—Le troisième étage d'une maison plaisamment située dans la rue Bienville, No. 23, entre les rues de la Levée et Chartres, se composant de: un parloir, une salle à manger, trois chambres à coucher et une paneterie, très convenable pour une ou deux personnes. S'adresser sur les lieux avant neuf heures A. M., et après quatre heures P. M. 30 d—1c

DOUBLONS espagnols et mexicains, à vendre par M HOLLANDER, 45, Camp. 27 d

ARDOISES de Welch—50 milliers de première qualité reçues et à vendre par LYALL & DAVIDSON, 104 Camp. 29 d

FARINE—1200 barils en débarquement et à vendre par LAYET & AMALUNG, 111, Tchoupitoulas. 29 d

MARCHANDISES diverses—300 barillets blanc de plomb Nos 1 et 2 pur; 200 barillets peinture verte; 200 do minium; 2500 sacs plomb de chasse; 10 rouleaux cuir à semelle, à vendre en magasin par O H MIKSGAARD, 24, Vieille Levée. 29 d

TRAITES sur Boston, à vendre par THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas. 29 d

BEURRE—25 barillets de Goshen, à vendre par THAYER & CUSHING, 67, Tchoupitoulas. 29 d

JAMBONS de Westphalie—1000 nouvellement débarqués et de petite dimension, à vendre par le soussigné B POUVERIN, Enc. Royale et Douane. 4 d—20

CAFE de Rio de qualité supérieure en débarquement du brick Charlotte, à vendre par WILLIAM PRESTON, 66, Douane. 23 d

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI, 4 janvier 1842.
La première reprise de:
LA REINE D'UN JOUR. Opéra en 3 actes de Scribe, musique d'Adam.
La première reprise de:
LA MERE ET L'ENFANT SE PORTENT BIEN, Vaudeville nouveau en 1 acte, par Duchamnir et L'Erye.

THEATRE ST. CHARLES.

Lundi, 3 janvier 1842.
LONDON ASSURANCE.
Pas de deux par Mlle Arraline et M. Frederick.
Le spectacle sera terminé par
LE PRET D'UN AMOUREUX.

THEATRE AMERICAIN.
RUE POYDRAS.

LUNDI, 3 janvier 1842.
ROB ROY.
Exercices et tours de force par HERR OTTO MOTTY.
Le spectacle sera terminé par
MON AMI LE GOUVERNEUR.

SALLE DE BAL WASHINGTON. Antoine DUBORD, manager. LES bals auront lieu les Lundis, Mercredis, Vendredis et Samedis de chaque semaine, pendant toute la saison. 30 d 3m

MAINTENANT OUVERT, 29 rue du Camp, vis-à-vis la rue Natchez, GRANDE EXHIBITION DE TABLEAUX. [illegible] ayant été réunis nouvellement à neuf; l'entrée particulière pour les dames est séparée d'ailleurs [illegible], la chambre est meublée de sophas, chaises [illegible] et tous les arrangements ont été pris pour rendre cette exhibition digne du patronage des amateurs de cette ville.

Le superbe tableau de [illegible] par Rubens, [illegible] des tableaux d'ADAM et EVE. Cette production [illegible] de la Nouvelle-Orléans, est toute récente [illegible] une dimension de 126 pieds. Les grands critiques [illegible] que ce tableau est un CHEF D'OEUVRE, [illegible]. Cet ouvrage a été dernièrement importé en Amérique, [illegible] célèbre David, [illegible] à New-York et à Boston. On y trouvera de plus le tableau de l'hon. Mme NORTON, auteur célèbre, petite fille de l'illustre Sheridan. Monsieur Paris est le prédécesseur de Thomas Lawrence et reconnu comme le meilleur peintre de portrait.

Le salon est ouvert de dix heures A. M., à dix heures P. M.

Prix d'entrée, 50 cents.—Billets pour la saison $1. Il y a un bureau de cannes et parapluies. 14 d—6p

MR. H. E. LEHMANN, rue St. Louis, No. 140, directeur du grand orchestre des bals de la salle St. Louis, et autres établissements, ayant pour conducteur d'orchestre M. Cobini, informe le public qu'il entreprend la musique des soirées et bals particuliers, à grand ou à petit orchestre, avec piano seul, ou accompagné de violon, cornet à piston, &c.

Il se charge également des sérénades et musique de banquets.

On trouvera toujours M. Lehmann empressé de satisfaire aux désirs des personnes qui le feront appeler. 4 dec—6p

LE restaurant du bal d'Orléans est confié à la direction d'Emile Petit. Il espère par ses soins mériter le suffrage et l'encouragement du public et de ses amis. Il se chargera en outre de repas de corps et de société qui lui seront commandés. 29 déc—6

COURS DE DANSE. MR. EUGENE, ex professeur de danse à Paris, arrivé l'année dernière, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette ville. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage, le plus prompt succès. Il demeure rue Royale No 31. Références—MM. N. BIBENT 31, rue Royale. CHAUCHON & LEROY, Vieux Bassin. 3 déc—6m

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS. 104, rue Royale, Entre Conti et St. Louis. CETTE institution dirigée par Monsieur DEVOTI, est ouverte. Les leçons de classe auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 3 à 7 heures du soir. Les leçons particulières seront données pendant le jour soit au domicile des élèves ou à l'académie. Pour plus amples informations, s'adresser M. E. Bertus qui donnera, tous les renseignements qu'on pourra désirer. 26 n

MEDICAMENTS POUR HABITATION—Les soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les planteurs et médecins qu'ils ont constamment en mains des médicaments qu'ils garantissent d'excellente qualité, qu'ils ont pris des arrangements particuliers pour recevoir des assortiments de Londres, Paris et New York et qu'ils pourront en toutes circonstances offrir aux habitants et aux médecins des articles de qualité supérieure. 27 déc—6m SICKLES & Co, Droguistes, 60 Canal.

HOTEL VERANDAH. LE soussigné désirant détruire l'impression erronée qui s'est répandue que cet hôtel va être fermé, saisit cette occasion pour prévenir le public de la Nouvelle Orléans et les voyageurs qu'il est prêt en ce moment [illegible]. Le propriétaire plein de reconnaissance pour le patronage qu'on lui a accordé se fait un plaisir d'offrir à ses amis son établissement avec ses améliorations. N. B. Les prix sont réduits. 28 dec—6p T. MEEKS.

REÇU par le navire Alexandre Toussaint, du Havre: 20 meules fromage de Gruyère, 10 do. de Hollande, 30 caisses [illegible], 50 paniers Champagne, 50 pâtés truffes (foie de canard.) B POUVERIN, Encoignure Royale et du Maine. 28 d—20

CANNES à montures d'or—Les soussignés ont dernièrement reçu un grand assortiment de cannes à montures d'or, d'argent et d'ivoire, de nouvelle mode, ainsi qu'un grand assortiment de cravaches pour hommes et dames. HYDE & GOODRICH, 15, Chartres. 29 dec

A LA VILLE DE PARIS. MAGASIN DE CONFIANCE, Encoignure Royale et Orléans, maison de Mr Vignié. A. BARRAUD, a l'honneur d'annoncer au public qu'il fera l'ouverture de ses salons de barbe et de coiffure dimanche prochain, 26 du courant, et qu'il n'a rien négligé pour [illegible]. Il vient de recevoir par les derniers arrivages un grand choix de parfumerie à vendre en gros et en détail [illegible]. 27 nov

HABILLEMENTS—21 caisses de différentes qualités, convenables pour la saison, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins. 20 dec

CAFE—615 sacs de la Havane, en débarquement du navire à vapeur Alabama, et à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 2, Toulouse. 30 dec

PIECES de 10 cents, à vendre par M HOLLANDER, 45, Camp. 30 d

AVIS. LES soussignés viennent de recevoir par Lafayette et d'autres arrivages de Havre, les articles suivants: 197 douzaines [illegible]; 66 douzaines maroquins noirs, gris foncé à grains [illegible]; 72 douzaines peaux de moutons [illegible] en couleur; [illegible] douzaines tiges de bottes, de Paris et de Bordeaux; Chemises en couleur, bretelles en gomme élastique, gants et mitaines à billets, soie et filoselle noire et de couleur [illegible] poil de chèvre, soie à coudre noire et en couleur, bas de soie, noirs et blancs, satin et poil de chèvre, pour devants de gilets, un assortiment de [illegible], fantaisie &c. A vendre par CASTAING & LOMBARD, 63, rue Conti. 13 d

CHANGE intérieur du pays, blanc gravé pour traites étrangers et du pays, imprimés sur papier à billet de banque, et sur des feuilles de papier à lettre, à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON, encoig. Royale et Canal. 18 nov

BILLETS de Banque gravés—Blancs pour traites gravés superieurement, imprimés sur papier à billets de banque et reliés en livres de différentes épaisseurs. Aussi, traites au pays, [illegible] séparées, sur du papier à billets de Banque et sur des feuilles de papier à lettre, à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON, Encoig. Royale et Canal. 11 dec

PRESSES de Notaires et autres d'un travail nouveau et amélioré à vendre par RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON, Encoig. Royale et Canal. 11 dec

MARCHANDISES sèches de toutes les descriptions, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 134, Magasins. 29 dec

PARAPLUIES—50 caisses de 26, 28, 30, 34 et 36 pouces, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins. 29 dec

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque. A la Nouvelle Orléans. PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Chèques, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les faisaient dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés. Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure. Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal. 4 jan

LETTRES de Change sur Paris et New York, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co, 76, rue Toulouse. 25 dec

ACTUELLEMENT en débarquement de l'Union de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 24 barriques vin rouge St. Estèphe et Médoc, 8 do do do Haut Brion 1837, 200 caisses do Pauillac Médoc. AUG. MOLIER, 96, St Louis. 31 dec

SARDINES et petits pois. 10,000 boites sardines à l'huile. 350 do petits pois, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 96, St-Louis. 31 d

COUVERTURES—20 balles de couvertures à 2 points blanches, bleues, vertes et écarlates; ainsi que quelques unes de 10¼, 11¼ et 12¼ frangées de soie, en magasin et à vendre par L. A. LEVY, Jr. 30, Douane. 31 dec

MARCHANDISES DU PAYS: 100 balles 4/4 de grosse toile à chemise brune; 20 do 3/4 do do; 60 do 8/4 do coutil rayé; 50 caisses de draps blanchis; 20 do jeans satin blanc; Reçus par les derniers arrivages et à vendre par L. A. LEVY, 30, Douane. 31 dec

A VENDRE pour cause de départ et à des conditions très libérales, UN CAFE et GROCERIE situés à l'encoignure des rues Remparts et Canal. S'adresser rue Toulouse No. 39. 31 dec—3

A VENDRE—S'adresser à bord du navire français Alexandre Toussain, venant du Havre: Une belle vache, 260 boisseaux pommes de terre, à la convenance des familles. BLANCHARD, EIMER & Co. 24, Bienville. 26 dec—10

CHANGEMENT DE DOMICILE. J. N. RICULFI & Co. ont transporté leur bureau à la rue Royale No 56, entre Bienville et Douane. 30 d—1a

HABILLEMENTS POUR NEGRES. LES habitants et autres sont invités à venir examiner notre stock qui se compose en partie de [illegible], linsey &c. que nous offrons à vendre à bon marché pour du comptant. MEAKINGS & KETCHAM, No. 1, rue Bienville coin Vieille-Levée. 25 oct

PORC—100 barils Porc mess, inspecté, à vendre par E & A SOULIE, 55, Bienville au premier. 22 d

LEÇONS EN VILLE. M. THEVEAU, reçu bachelier, connaissant parfaitement le Français, l'Espagnol, le Grec, le Latin, la géographie, les mathématiques, donne des leçons en ville; les parents qui l'honoreront de leur confiance, pourront être assurés qu'il fera tous ses efforts pour donner à leurs enfans une instruction solide et morale. Sa demeure est rue Ste. Anne No. 64. Références—Monseig. l'Evêque de la N. Orléans. M. P. Soulé, avocat. M. Beugnot, docteur en médecine. 29 d—7

BOTTES, Souliers et Brodequins—1200 caisses, à vendre par S. O. HOBBS, 12, rue de la Douane. 31 déc

VENTES DE SHERIF.

A. Debouchel vs. le bateau à vapeur Tennessean, le capitaine et les propriétaires—No. 14391. Le même vs. les mêmes—No. 14404.

COUR DE PAROISSE—En vertu de deux writs de saisie provisoire à moi adressés par l'Hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et du consentement des parties, je vendrai à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale dans cette ville, le lundi 10 janvier 1842, à midi: Le bateau à vapeur Tennessean, ses agrès, apparaux et ameublements, tel qu'il se comporte, [illegible]. Aussi: Cent-dix cordes de bois, plus ou moins, maintenant à bord dudit bateau à vapeur Tennessean; saisi dans les affaires ci-dessus. Conditions—comptant. F. ALLAIN, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 3 jan

MODES ET NOUVEAUTES. Rue Bourbon, au No. 201, encoignure St. Philippe. Madame YVEZ a l'honneur de prévenir les dames de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir par le navire Alexandre Toussain, TROIS CENTS Chapeaux pour dames, filles et petites, qu'elle offre à vendre en gros et en détail à très bas prix. Chapeaux en soie à 3 et à 4 piastres, [illegible] en velours épinglé, en velours de soie, chapeaux en soie à plumes et à fleurs très riches; [illegible] les plus nouveaux dessins, cols pour dames, [illegible]; dentelles de fil; valenciennes [illegible]; gants de peau et en soie pour hommes et pour dames, et une quantité d'articles pour étrennes à bas prix. 31 déc—4

FANNY ELLSLER. UN portrait en pied, parfaite ressemblance de Fanny Elssler, telle qu'elle paraît en scène dans la *Tarentule*, peint par Henry Inman, et gravé sur pierre par Henry F. Heideman, de New-York, est exposé à l'atelier de MM. Rawdon, Wright, Hatch & Edson. Ces messieurs se proposent disposer que de quelques copies de cette lithographie: Coloriés sur papier chinois se vendent $5. Les souscripteurs sont priés de venir réclamer leurs exemplaires. 31 d-c

MONTRES ET BIJOUTERIE. LES soussignés, importeurs de montres, de bijouterie et de marchandises de Fantaisie, ont reçu par les derniers arrivages, un grand supplément d'articles nouveaux, consistant en:
MONTRES—De M. J. Tobias, Blundell et autres, des principaux fabricants, en or et en argent, échappement à ancre et superbes Lepines; dito de chasse, garanties justes.
BELLE BIJOUTERIE—En diamants et autres pierres précieuses; ornements pour le cou, topaze, rubis, et autres pierres, bracelets, épinglettes, porte crayons en or, lunettes montées en or et argent, des médaillons, cassolettes &c.
ARGENTERIE—Gobelets, cuillères et fourchettes; couverts de dessert, cuillères à potage et à ragout, &c. garantis argent pur.
MARCHANDISES DE FANTAISIE—Nécessaires pour hommes et femmes, canifs et rasoirs de Rodgers, outre nécessaires à rasoir, supérieurs.
On remonte les diamants et autres pierres et l'on exécute et répare toute espèce d'ouvrage de joaillerie dans le goût le plus exquis. HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres. 26 nov

HABILLEMENTS FRANÇAIS POUR ENFANTS. LES soussignés viennent d'ouvrir un bel assortiment d'habillements d'enfants consistant en paletots, de drap de diverses couleurs, doublés en soie ou en Tartan. Pardessus avec pèlerine, doublés en de [illegible]. Redingottes, vestes, pantalons, gilets etc., à des prix modérés par V DECAUX & NOEL, 94, Chartres encoignure Conti. 21 d

1842. LES soussignés offrent à vendre—Vins de Champagne de 1ère qualité, de Fanny Elssler brand et autres; Liqueurs en livres de porcelaine; Fruits eau de vie en boites; Et autres articles pour étrennes. VALETON & Co, Encoignure Royale et Douane. 1 jan

GRAND ASSORTIMENT DE CRAVATES. LES soussignés viennent de recevoir par le navire Lafayette, du Havre, une superbe assortiment, tel que: Cravates gros grain, satin et taffetas; Echarpes riches, satin et cachemire; Cachenés cachemires; Foulards variés; Fonds de soie en pièces; Cols bas à nœuds et plats; Mouchoirs de batiste en pièces et en cartons; Mouchoirs à vignettes; Bouts de bretelles en élastiques; Nouvel assortiment de gilet; Robes de chambre cachemire. LOISON & SILVESTRE, 26 Chartres. 30 d.

RESTAURANT DE LA BOURSE.
LE RESTAURANT DE LA BOURSE, 119, Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti, UN des plus anciens de cette ville, a été ouvert le 9 décembre dernier; cet établissement est dirigé par L. CANONGE. Les soins et attentions que l'on apportera envers les personnes qui l'honoreront de leur patronage seront comme par le passé. On se chargera des repas de corps, des diners de société et de ville—ainsi que de toute commande en général concernant l'art culinaire. Les salons pour soupers particuliers seront ouverts toute la nuit pendant la saison des bals. Entrée particulière par l'allée. 27 déc—3m.

P. MALLARD. *Changement de domicile.* P. Mallard a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son magasin dans l'ancien local occupé par C. Girard, No. 242, rue Royale, entre les rues Ste. Anne et du Maine.
P. Mallard vient de recevoir par le navire Andelle, du Havre, un assortiment complet de meubles fins, fabriqués d'après ses ordres, dans les meilleurs ateliers de Paris, tels que lits français, lits de repos, armoires, toilettes, lavabos, commodes, tables de nuit, de [illegible], de 3 rallonges, de jeu, guéridons, fauteuils à la Voltaire, sièges, canapés, [illegible], pendules, vases, dessus de table en toile cirée, flambeaux, &c.
P. Mallard fait fabriquer, dans ses ateliers, des meubles de tout genre, pour commande, d'après les dessins les plus nouveaux; il se charge de faire poser tapis, rideaux, draperies &c. de faire démenager et emménager, en garantissant de rendre les meubles dans l'état où il les aura reçus. 29 déc—

CHANGEMENT DE DOMICILE. Madame CLARET, accoucheuse, Reçue, en 1834, par la faculté de Paris, a transporté son domicile de l'encoignure de Ste. Anne et Bourbon au No. 121, rue Ste. Anne, entre les rues Bourbon et Dauphine. Références: MM. Labatut, Lambert, Daret; MM. Bacher, Thomas, Dupléix. 24 déc—30

BILLARDS A VENDRE. PLUSIEURS beaux billards à des prix très modérés. S'ils ne sont pas vendus à l'amiable ils le seront à l'encan, le 8 de janvier 1842, à 11 du matin. S'adresser rue St. Louis No 5 à la Bourse à J. A. BAQUIE. 1 jan

MME TRIDON, maîtresse sage-femme, reçue de la faculté de médecine de Paris, [illegible] par le jury médical de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de vous prévenir qu'elle vient de se fixer à la Nouvelle-Orléans, rue Condé et St. Philippe; [illegible] guérit les affections de la matrice, saigne et vaccine, le tout par un traitement méthodique. Elle ose espérer mériter la confiance dont les dames voudront bien l'honorer. 23 dec—1 an.

SOIERIES A BON MARCHE. LES soussignés ont l'honneur de prévenir les dames de leur connaissance et le public en général, qu'ils ont un grand assortiment de robes en soie [illegible] qu'ils vendront à $1 la verge dans leur magasin, rue Conti, No. 42. WIOTTE & SALLE. 13 déc—90

AVIS AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE. LE soussigné ayant reçu de Paris un grand assortiment de chapeaux de soie très fins, pour hommes et enfants, les offre à vendre au prix de facture par partie d'une ou deux douzaines. C. BUFOUR, 14, Vieille Levée. 21 dec

AVIS—La société existant autrefois dans cette ville entre les soussignés sous la raison de Bogert & Hawthorn est dissoute d'un commun accord à compter de ce jour; chacun des associés pourra employer la signature de la société pour les affaires de la liquidation seulement. Nouvelle Orléans le 1er. janvier 1842. JAMES L. BOGERT, JOHN N. HAWTHORN. 1 janv

AVIS—Les soussignés ont, à compter de ce jour, formé une société dans cette ville sous la raison de Hawthorn & Woods, à l'effet de faire les affaires de commission. Nouvelle-Orléans, le 1er janvier 1842. JOHN N HAWTHORN, JOHN WOODS. 1 janv

CAFE. A VENDRE—Un café situé à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Bons Enfans, vis à vis le Bail-road du Mexique. Le café est bien achalandé. S'il n'est pas vendu à l'amiable avant le 8 janvier, il sera vendu à l'encan. S'adresser à JOSE RODRIGUEZ & Co. 1 jan—6

COUVERTURES DE MONTPELLIER. 20 BALLES 3 points; 2 do 7 et 11 points, 100 caisses Kirschwasser de la Foret Noire, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 24, rue Bienville. 22 déc—13

GRAND VIN DU CHATEAU HAUT BRION! LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général que Mr. Eugène Larrieu, seul propriétaire depuis 1836 du *Chateau Haut Brion*, qu'il a acheté de Mr. Beyermann, les a nommés ses seuls agents à la Nouvelle-Orléans, pour la vente de son vin. Un premier envoi vient de leur parvenir par le navire Chateaubriand et est offert aux amateurs à des prix très raisonnables. LOREILHE & VALETON, Royale. 22 d

REÇU par le navire Union de Bordeaux et à vendre par le soussigné: 200 paniers anisette superfine de Chauvet; 200 de do surfine; 50 caisses liqueurs assorties superfines, 50 de do surfines, 400 caisses cornichons verts au vinaigre, 10 barriques vin vieux St. Julien de 1837, 10 do do Margaux de 1837, 20 do do St. Estèphe de 1835, 400 lv. mastic à cacheter les bouteilles, en pain de 1 à 5 liv de couleurs variées, rouge, jaune et vert. A. POUVERIN, Encoignure Royale et Douane. 23 dec—20

1000 DAMEJEANNES 3 Gallons. 100 Balles Salsepareille, 25 do Jalap, 10 Tonneaux bois de Campêche. A vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 24 Bienville. 28 d

TRESOR DE LA POITRINE. Pâte Pectorale de mou de veau, de Degenetais, pharmacien Chimiste à Paris. De toutes les préparations qui ont été conseillées dans les affections de poitrine, il n'en est aucune qui ait obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau, les résultats constamment heureux de son emploi dans toutes les affections aigues ou chroniques du poumon, en ont fait un remède par excellence.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine; elle facilite l'expectoration, elle est souveraine pour les quintes de toux, elle arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catarrhes les plus rebelles [illegible]; en un mot, les médecins les plus distingués de Paris, après avoir constaté et reconnu ses excellentes propriétés l'ont unanimement adoptée comme le remède le plus efficace et le plus sur que l'on puisse employer dans toutes les affections de la poitrine et des voies aériennes.
Le dépôt se trouve à la Nouvelle Orléans, chez M. Martin, pharmacien, rue de Chartres No. 171. 24 fev—50

QUINCAILLERIE FRANÇAISE, ANGLAISE, ALLEMANDE ET AMERICAINE. LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages un bel assortiment de marchandises qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, savoir: Coutellerie française et anglaise de [illegible] genres, pelles et pincettes, [illegible], charnières françaises, cafetières à filtre et du Levant, [illegible] lampes [illegible] bronze et composition, [illegible]. Rabots et outils pour menuisier, des meilleures fabriques américaines. Véritables haches Hartford Collins, Articles pour cordonniers et selliers &c. et qui méritent l'attention des consommateurs. Aussi—Outils et fournitures pour horlogers et bijoutiers de tout ce que l'on peut désirer et en toute qualité. DEVILLERS FRERES & DAMMENTOIS, No. 19, rue Condé. 31 déc—8

EN débarquement du navire l'Union, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné: 24 barriques vin rouge St. Estèphe [Medoc]; 8 do do Haut Brion 1837; 200 caisses vin rouge [Pauillac Medoc]. AUG. MOLIER, 96 St. Louis. 23 d

FELIX HUSTON & S. S. PRENTISS, AVOCATS. MR. HUSTON est venu à la Nelle Orléans—Mr. Prentiss restera [illegible] à Vicksburg. [illegible] Cours de la Nelle-Orléans et des cours fréquentées par Mr. Prentiss, [illegible] des affaires dans les paroisses de Concordia, Madison et Carroll et à la Cour Suprême d'Alexandrie. Bureau Nelle-Orléans, 8, rue St. Charles. 17 déc—90

TRAITES sur New York à vendre par VAN VICK & Co 11 Bank Place. 10 déc

ARGENT de l'Alabama, à vendre par M HOLLANDER, 45, Camp. 18 d

PENDULE—marchant pendant 30 heures, [illegible] à vendre par W GRANT, 30, Douane.

PAR LE MARSHALL.

VENTE PAR LE MARSHALL DES ETATS-UNIS. Hill et Rolf et alies vs le steamboat Louisiana. EN vertu d'un writ de venditioni exponas à moi adressé par l'honorable Cour de District des Etats-Unis, district de la Louisiane, j'exposerai en vente publique le lundi 3 janvier 1842, à l'Arcade de Bank à midi, Le steamboat LOUISIANA, ses agrès, apparaux et ameublements, ainsi qu'il se comporte de l'autre bord du fleuve. Conditions de la vente: comptant. A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des E. U. 30 dec

POUR GALVESTON (Texas). Partira mercredi 5 janvier à midi précis. Le steamship à basse pression NEW-YORK, capitaine J. Wright. Ce navire a été fait exprès pour la mer, et a de fort beaux aménagements. Aucun passage ne sera considéré comme retenu, que quand il sera payé. On recevra du fret pour Galveston seulement. On ne prendra en paiement que des billets de la Nouvelle Orléans. Pour fret et passage s'adresser à bord vis-à-vis la rue Bienville, ou à HAWTHORN & WOOD, Rue de Gravier No 63. Les jours de départ sont de la Nlle-Orléans, les 6, 16 et 26 de chaque mois et de Galveston, les 1er, 10 et 20 dito. 2 jan

STEAMER HENRY CLAY POUR LOUISVILLE et Cincinnati et les ports intermédiaires—Le steamboat HENRY CLAY, capt. H A Jones, ayant été retenu par le mauvais temps, partira aujourd'hui 3 courant à 4 heures P M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à W C TOMPKINS & Co, 80, rue Gravier. 3 janv

POUR ST MARTINVILLE, Attakapas, via Plaquemine—Le steamer paquebot régulier ZEPHYR, capt. Smith, partira aujourd'hui 3 courant à midi. Pour fret et passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti ou à HALL, BEIN & CLAPP, 69, rue Tchoupitoulas. 3 janv

POUR ST-LOUIS et tous le ports intermédiaires. Le steamboat MARY TOMPKINS, capitaine H. J. Bears, partira pour les ports ci-dessus, aujourd'hui, 3 courant à quatre heures P M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Gravier ou à JOHN R SHAW & co, 24, Poydras. 3 jan

POUR ST. LOUIS. Le steamboat bon marcheur GEN. LEAVENWORTH, capitaine White, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à J R ASHBRIDGE, 97 Camp. 31 dec

POUR LA HAVANE.—Le steamship ALABAMA, capitaine Windle, ayant été retenu par le mauvais temps, a remis son départ au 3 janvier prochain, à 6 heures P. M., heure à laquelle les passagers sont priés de se rendre à bord. MERLE, BEVLE & Co., 43, Vieille Levée. 31 dec

BATEAUX DE LA MALLE DES ETATS-UNIS. POUR LA MOBILE. Les bateaux à vapeur à basse pression CAROLINE, capitaine Sutton, et SOUTHERNER, capitaine Swiler, partiront du lac deux fois par semaine, après l'arrivée des chars de 11 heures A. M. Pour les jours de départ, voir les affiches. Pour fret et passage s'adresser à A. G. SLOO, Bureau de la Malle des E. U. rue du Camp, 35. 28 d

POUR VERMILLION—Le steam boat WAVERLY, capt. S. J. Smith, du Zephyr fera des voyages réguliers pendant toute la saison, entre la Nouvelle-Orléans et Vermillion. S'adresser à bord ou à FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, Rue St. Louis. 24 déc—4

POUR ST. MARTINVILLE (Attakapas)—Le steamer ZEPHYR, capt. Smith, est attendu de jour en jour aussitôt arrivé commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et St. Martinville. Pour plus d'informations, s'adresser à HALL, BEIN & CLAPP, 69, rue Tchapitoulas. 24 déc

POUR BALTIMORE, Jeudi 6 du courant. La barque MARINE, capt. Vennard, ayant été retenue par le mauvais temps partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 100 balles et pour passage, s'adresser à bord vis-à-vis les magasins triangulaires, ou à FOSDICK & BROTHER, 66, rue du Camp. 3 jan

POUR BOSTON, Jeudi 6 du courant. Le navire paquebot EBRO, capt E. Perry, ayant été retenu par le mauvais temps, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 150 balles et pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Presse à coton d'Orléans, ou à FOSDICK & BROTHER, 66, rue du Camp. 3 jan

POUR LA MOBILE, par le fleuve demain soir. Le schooner SOUTHERNER, capt. Sisson, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 250 balles coton, s'adresser à bord, vis-à-vis les magasins triangulaires ou à FOSDICK & BROTHER, 66, rue du Camp. 3 jan

POUR BORDEAUX—Le navire de 1re classe VAILLANT, capitaine Giraud, ayant une partie de son chargement engagé, partira du 15 au 20 courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à F. JORDY, 118 rue Royale. 3 jan—20

POUR BALTIMORE. La barque SOLOMON SALTUS sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 1 jan

POUR BALTIMORE. La barque MARY sera expédiée pour Baltimore sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24 Douane. 1 j

POUR NEW-YORK. Le navire TRENTON, capitaine Bonnet, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 30 balles coton ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord au-dessus du marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co 36 Poydras. 1er jan

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSEPHINE, capitaine Johnson, sera expédiée sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. D. DENEGRE, 16, Douane. 1 jan

POUR BALTIMORE—Le navire SEAMAN succédera au Mary. Pour fret ou passage s'adresser à J. D. DENEGRE, 16, Douane. 4 jan

FRET POUR LA MOBILE—Avis: un navire destiné pour la Mobile pourrait avoir 500 tonneaux de fret en s'adressant à H. C. GILDEMEESTER, 47, Bienville. 24 dec

POUR NEW-YORK—Le brick ELIZA, capitaine Henry, ayant tout son chargement arrivé. Pour passage seulement, s'adresser à S. & J. M. GALE, 93, Commune. 30 dec

POUR MOBILE. Aujourd'hui par le fleuve. La goëlette OREGON, capitaine Smith, partira comme il est dit ci-dessus.—Pour fret s'adresser à FOSDICK & BROTH. 66, rue du Camp. 29 déc

POUR BOSTON. La barque de première classe AMOS PATTEN capitaine Thompson, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à HARROD & DARLING, 48, Commune. 2 déc

POUR LE HAVRE. Le navire à No. 1, ALEXANDRIA, capitaine Turner, en chargement pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 balles coton et passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, rue du Camp. 73. 8 dec

MAGASIN DE QUINCAILLERIE ET DE COUTELLERIE, OUTILS DE MECANIQUE ET ATTIRAIL D'HABITATION. No. 48, rue de Chartres, entre les rues Douane et Bienville. LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a reçu d'Europe et des villes manufacturières du Nord, un bon stock de marchandises entièrement nouvelles, concernant les différentes branches de son commerce et que l'on peut actuellement visiter. Tout en appelant l'attention sur le choix qu'il vient de faire, il désire que chacun se persuade que les personnes qui lui accorderont leur patronage, que les articles sont de qualité supérieure, et qu'il est déterminé à vendre à un bénéfice moins fort que celui de toutes les autres maisons de la ville. Ces marchandises consistent principalement en:
FUSILS—Un grand et bel assortiment simples et doubles, carabines et autres articles de ce genre.
FERREMENT DE CONSTRUCTION—Savoir: Serrures de tout genre, [illegible], pentures à gonds, [illegible], clous forgés [illegible], targettes, verrous.
FERREMENTS DE CABINET.—Une grande quantité.
INSTALLATION DE SONNETTES.—Savoir: ressort en fil d'archal, sonnettes et poignées, &c.
OUTILS DE MECANIQUE.—Scies à main et à tenons de Spears, ciseaux de Russels, outils, [illegible] de Baldwin, vilebrequins et mèches, règles, équerres d'acier, gouges, ciseaux, martelets, casse-têtes, haches, [illegible], limes, rapes [illegible] et de bois.
COUTELLERIE—Consistant en couteaux de table à manches d'ivoire et autres, couteaux de poches et canifs, ciseaux, rasoirs des meilleurs manufactures de Butcher.
USTENSILES DE CUISINE.—De fer, de fer-blanc, de fonte, de cuivre, &c. &c. généralement tout ce qui est utile.
BROSSES de toutes espèces.
INSTRUMENTS DE JARDINAGE ET D'HABITATION.—Rateaux, pioches, haches, pelles, chaines de traits, [illegible], scies traversines, marteaux, clous, ferrer, &c. &c.
GARDE FEU, CHENETS, PELLES ET PINCETTES, GRATES ET POELES, et une grande quantité d'autres articles étrangers et du pays. WILLIAM A. RYAN. 6 déc

COURS DE MUSIQUE D'ENSEMBLE VOCALE. *Par A. Varney, rue des Remparts, presque vis à vis la rue St.-Pierre.* LES artistes et les personnes, en général, qui ont étudié la musique avec soin, savent que le moyen le plus puissant et le plus prompt de parvenir à saisir l'intonation, est de faire de la musique d'ensemble; sous ce rapport l'exercice vocal est, sans contredit, le meilleur. Dans le but d'être utile à ses élèves et aux amateurs qui désirent acquérir cette habitude en peu de temps, M. Varney a l'honneur d'annoncer au public, qu'à partir du mois de janvier prochain, il va ouvrir un cours de musique divisé en deux classes.
La 1ère division comprendra l'étude pratique du Solfège avec tous les exercices nécessaires pour mettre à la portée des élèves qui n'ont aucune notion de la musique, la théorie abstraite et indispensable de cet art.
La 2me division est exclusivement consacrée aux personnes déjà familiarisées avec le chant; on y étudiera, dans le courant de la semaine, les différentes parties de quelques morceaux de musique religieuse, de [illegible] et de chœurs d'opéra; on y chantera, ensemble, à une réunion générale, deux fois par mois, le dimanche.
L'extrême modicité du prix que M. Varney a fixé, lui donne l'espoir d'être encouragé, par un nombreux concours d'amateurs pénétrés de l'utilité de ces exercices.
ORDRE DU COURS.
1ère. division—(Solfège.)
Les lundis et jeudis, de 2 à 3 heures de l'après dîner, pour les jeunes demoiselles.
Les mardis et vendredis de 4 1-2 à 5 1-2 du soir, pour les jeunes garçons.
2de. division—(Chant.)
Les mardis et vendredis de 2 à 3 heures de l'après dîner, pour les dames et demoiselles.
Les mercredis et samedis de 5 à 6 heures du soir, pour les jeunes gens.
Le dimanche tous les quinze jours, à midi, musique d'ensemble.
Nota. Le prix est de $3 par mois payables d'avance, le mois commencé se paie en entier. Les personnes qui veulent suivre ce cours, sont invitées à envoyer leur nom, dès à présent, chez M. Varney. 14 dec—16

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES. *Fondée et dirigée par Mme. DELARUELLE, de Paris*, à Hurtsville près la Nouvelle-Orléans, très récemment transportée à Greenville, au Stopping Place du Rail Road de Carrollton. CETTE Institution n'ayant encore que dix-huit mois d'existence a, par les progrès rapides des nombreux élèves, mérité la confiance dont elle jouit, et la directrice aidée de son mari le docteur Delaruelle, [illegible] maîtres, s'efforcera toujours de mériter la bonne réputation acquise à son établissement. Les différentes branches de l'Education consistent dans les études suivantes: Langue anglaise, Langue française, Style, Piano, Analyse, Dessin, Composition. Histoire romaine, grecque, des Etats-Unis, de France, mythologie, géographie, musique, arithmétique, éléments de botanique et d'histoire naturelle, peinture, dessin, fleurs artificielles, travaux à l'aiguille, lecture à haute voix. [illegible] 13 dec

DISSOLUTION. AVIS est par le présent donné que la société de Palmer & Whiting par George Palmer & Mathew T. Whiting de cette ville, a été dissoute par consentement mutuel le 20 juin 1840, et que depuis cette époque, [illegible]. Nouvelle-Orléans, le 20 décembre 1841. PALMER & WHITING, GEORGE PALMER, MATHEW T. WHITING. 24 déc—

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. B. SYKES. Vins de Malaga secs et doux. IL sera vendu aujourd'hui lundi 3 du courant, à midi, [illegible] des deux marchés, les vingt-quatre parties de la cargaison du [illegible] Favorite, venus directement de Malaga, savoir: 101 ¼ barriques vins doux de Malaga, 60 barils [illegible] do, 100 do sec, 50 ¼ barriques do. Conditions à la vente. 3 jan

PAR ANTHONY FERNANDEZ. MERCREDI prochain, 5 janvier 1842, à 10 heures A M, il sera vendu à l'encoignure des rues St. Louis et Royale, pour clore une société, le stock d'un magasin de groceries lequel consiste en vins, liqueurs, fruits au sirop, [illegible], vermicelle, macaroni, sardines, [illegible]; l'acquéreur du stock pourra avoir le bail jusqu'en octobre 1842. Conditions—à la vente. 3 jan

Marchandises importées. PAR J A BEARD & Co. IL sera vendu à l'encan Mercredi, 5 du courant, à 10 heures ½, aux magasins de la Douane, entre les rues Conti et Bienville, Vieille Levée: 27 ¼ pipes eau-de-vie de Rochelle, de preuve, 5 [illegible] whiskey irlandais qualité supérieure de la distillerie de [illegible]. Vente sans limite. Conditions—90 jours de crédit en billets endossés à satisfaction. 1er dec—4

PAR S. GUINAULT. *Vente volontaire.* François Degrais vs. ses créanciers. EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 13 décembre 1841, et à la requête de François Bougère, syndic des créanciers de François Degrais. Il sera vendu Mardi le 4 janvier 1842, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis: Deux lots de terre situés au faubourg Washington, désignés par les Nos. 1 et 2 de l'îlet No. 8, d'après un plan dressé par J. A. Pueyo, en date du 15 décembre 1841. Le lot No. 1 formant l'encoignure des rues Cascalvo et Mazant, ayant 47 pieds 11 pouces 1 ligne et demie de face à la rue Mazant sur 119 pieds de profondeur et de face à la rue Cascalvo, ensemble une maison de quatre appartements à feu, deux cabinets, cave et galerie, cuisine, 3 chambres à domestiques et un hangard sur le fond du terrain dans toute sa largeur &c. Le lot No. 2 contigu au précédent, ayant 46 pieds 11 pouces une ligne et demie de face à la rue Mazant sur 119 pieds de profondeur, ensemble une maison en bois, achevée, ayant deux appartements, galerie et cabinets, écurie et remise. EULALIE, négresse d'environ 37 ans. TOM, nègre d'environ 26 ans. Conditions comptant. Les actes de vente par devant Jh. Cuvillier, not. pub. [illegible]

PAR L. TASTET. 136, rue de Chartres. Vente par suite renvoyée. IL sera vendu mardi le 4 janvier 1842, à 10 heures, à son magasin, Une grande quantité de marchandises sèches et d'habillements tels que cotonnades de différentes qualités, indiennes, toile blanche et écrue, [illegible], flanelles blanches et rouges, osnaburg, kerseys, denims, caleçons de flanelle, pantalons de jean et kerseys du Kentucky. Aussi: Un grand assortiment de bottes, souliers et brodequins. Conditions avantageuses à la vente. 31 déc

PAR A. FERNANDEZ. MARDI prochain, 4 janvier 1842 à 10 heures A. M. à l'encoignure des rues Royale et Ursulines, il sera vendu un café et magasin de grocerie, bien assortis et bien achalandés. Cet établissement sera d'abord offert en bloc et s'il n'est pas vendu il sera offert en détail. Aussi: les meubles, un beau billard et le bail de la maison ayant encore 22 mois à courir. 31 déc

PAR S. GUINAULT. IL sera vendu mardi 11 janvier 1842, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, à la folle enchère de Mr Louis Dupaz qui a refusé de se conformer aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 20 novembre 1841. La négresse Eulalie, Créole, âgée d'environ 46 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Conditions—½ comptant et la balance à un an de crédit en billet daté du 20 novembre 1841, endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente se passera pardevant J Cuvillier, notaire public. 31 d—31 d, 7 et 11 j

PAR J. B. BLACHE. IL sera vendu Mardi, 4 Janvier 1842, à midi, à la Bourse St. Louis: Un lot de terre situé rue de la Douane, entre les rues des Marais et Villeré, ayant 32 pieds de face à la rue de la Douane, sur 147 pieds de profondeur, avec les bâtisses et améliorations y construites, consistant en une maison en bois, couverte en papier, composée de 5 pièces à feu, galerie devant et derrière, deux cabinets sur la galerie de derrière; une cuisine briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de deux grandes pièces et deux cabinets sur la galerie; dans le coin du grand hangard pouvant servir de magasin, puits, &c. Un terrain attenant au précédant, ayant les mêmes dimensions, sur lequel sont construites des bâtisses semblables à celles désignées plus haut; plus, une autre bâtisse composée de deux pièces à feu, galerie &c, qui se trouve dans la profondeur du lot. Les cours et terrains sont triplement remblayés, les banquettes [illegible] $3,500. Conditions—Un cinquième payable comptant, et le reste à un crédit de 6, 12, 18 et 24 mois, en billets sans endossement, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, tout billet qui ne sera pas payé à son échéance, portera intérêt à raison de 10 pour cent par an jusqu'à parfait [illegible]. Les acquéreurs seront tenus d'assurer les propriétés jusqu'à parfait paiement et de transférer au vendeur la police d'assurance. Un escompte de 10 pour cent par an sera alloué pour du comptant. Les actes de vente seront passés par devant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 dec—6

PAR S. GUINAULT. IL sera vendu jeudi 6 janvier 1842, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis: Une habitation située dans la paroisse de Jefferson, rive droite du fleuve à 4 milles de la Nouvelle-Orléans, ayant trois arpents [illegible] de face sur 40 arpents de profondeur, bornée d'un côté par l'habitation de M P Tronard et de l'autre par celle de Mme. veuve Verloin Degruy, ensemble une maison de maître, bâtiments, [illegible] négres avec cheminées doubles, magasin, cuisine, poulailler, &c. L'habitation offre une superficie de 140 arpents dont soixante dix sont fossoyés, cultivés en jardin et en arbres fruitiers, tels que figuiers, pruniers, pêchers. Conditions—1/10 comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Six des esclaves de l'habitation ci-dessus décrite pourront être vendus à l'acquéreur à des conditions raisonnables dans le cas où il en aurait besoin. 20 d—9

PAR J. A. BEARD & Co. IL sera vendu à l'encan, samedi 1er janvier, à onze heures dans la salle de l'église. Le bail de plusieurs bancs pour une année, de plus grands détails seront donnés à la vente. 22 déc

Vente de curateur. Par J. A. BEARD & Co. IL sera vendu à l'encan mardi 3 janvier 1842, à 10 heures ½, au magasin d'encan, Bourse de la Rue du Camp, par ordre de l'honorable juge de la Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans et à la réquisition de Henry Williams, curateur [illegible]: Une malle d'habillements appartenant à la succession de John Griffin. Conditions comptant. 22 dec—31, 1 et 3

Vente de syndic. PAR J. A. BEARD & Co. IL sera vendu à l'encan mardi quatre janvier prochain, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour du Premier District Judiciaire de cet Etat, en date du 25 novembre 1841. Les propriétés ci-après, abandonnées par J. H. Marks à ses créanciers et au syndic desdits créanciers, savoir:

1o. Un lot de terre situé au faubourg Lacourse de cette ville dans l'îlet No. quarante et un, formé par les rues Constance, Lacours, Annonciation et Robin, désigné par le No. 2, sur un plan dressé par Mondelli et Reynolds architectes, en date du 17 janvier 1837, déposé en l'étude de M. B. Cenas, notaire, ledit lot mesurant mesure française soixante pieds de face sur la rue Constance, sur cent vingt pieds de profondeur entre les lignes parallèles, ensemble toutes les bâtisses et améliorations [illegible] J C Wilson.

Conditions—Mille piastres comptant, $1250 à 6 mois de crédit et la balance à 12, 24, 30 [illegible] de crédit en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement et en cas de non paiement desdits billets à échéance, ils porteront intérêt à 10 pour cent par an [illegible] retarder le paiement.

2o. Toute cette pièce ou morceau de terre situé à la Pass Christian, état du Mississipi, contenant 86 pieds de face au Golfe de Mexique et quarante arpents français de profondeur (cette terre est située entre la résidence de M. Saule et celle de Madame Fox.) Conditions:—6 mois de crédit en billets tirés et endossés à la satisfaction du syndic.

3o. Un lot de terre, No. 73, situé à Méterville, paroisse de Jefferson, dans cet état, contenant dix lots [illegible] mesure 210 pieds de face à la rue Carollton, la même dimension que la ligne qui le sépare de la propriété Beaulieu, 125 pieds 9 pouces de face à la rue Mulbury et 125 pieds 6 pouces de face à la rue Rampart, le tout mesure anglaise. Conditions:—Comptant.

4o. La moitié indivise de deux lots de terre situés à Beloxi, état du Mississipi, désignés par les Nos. 6 et 7, sur un plan de C. F. Zimpel, en date du 20 mai 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis notaire. Le lot No. 6 mesure 100 pieds de face sur le Golfe du Mexique, sur 210 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 5, et le lot No. 7 mesure 100 pieds de face sur le Golfe du Mexique, sur 200 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 6, et 165 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare le lot No. 7 [illegible]. Conditions—Comptant.

Les actes de vente par devant Wm. Christy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 nov—4—15 déc. et 3 et 4 jan.

PAR A. FERNANDEZ. LUNDI, trois janvier 1842. J. Y. Schmidt & co. vs. leurs créanciers. En vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District du premier district judiciaire de la Louisiane, en date du [illegible] octobre 1841, et sous la direction de Léopold Vallon syndic des créanciers de J. Y. Schmidt & co., il sera vendu à la Bourse de la Cité rue St-Louis, la propriété ci-après décrite, par eux abandonnée à leurs créanciers. Deux lots de terre désignés par les Nos un et trente de l'îlet No. 37, borné par les rues Roman, Prieur, Palmyra et Jackson, le lot No. 1, formant l'encoignure des rues Palmyra et Roman mesurant 27 pieds de face à la rue Palmyra, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Roman et le lot No. 30 joignant le lot ci-dessus désigné mesurant 27 pieds de face à la rue Palmyra sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre les lignes parallèles. Conditions ⅓ comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'au paiement final. Les actes de vente par devant Carlisle Pollock notaire public, aux frais des acquéreurs. 27 n—27, d 18, 3 j

AU Magasin au comptant de D. B. Macarty, rue Bourbon no. 268, les articles suivants reçus par les derniers arrivages du Havre et de New York: Indienne à meuble rouge, bleu et chamois, do do bleu et gris dessins tapisserie, Indienne de Mulhouse, jolis dessins nouveaux, Mousseline de laine nouveaux dessins cachemirés, Mousseline do unie couleurs assorties en 3/4 et 6/4, Mousseline de laine crêpée, nouvel article, do do noire unie en 3/4 et 6/4, Balzorine couleurs assorties, étoffe pour bals, Satin laine ou foulards étoffe pour robes, Châles satin façonnés, do véritables cachemire, Crêpe lissé, couleurs assorties, do double noir et blanc, Voiles [illegible] dentelles, do guipure, Soieries, écossaises, chinées, [illegible] et façonnées, Soieries noires toutes largeurs, depuis 5/8 jusqu'à 1¼ aune. Parapluies, ombrelles, mitaines, gants glacés et brochées, Bas soie noirs, do fiselle, Bas à jours, en coton, fil d'Ecosse et soie pour enfans, Gants chevreau pour hommes, dames et [illegible], Gants et mitaines en filet noir et écru, [illegible], Bretelles élastiques pour hommes et [illegible], Cols gaufrés pour dames [illegible], [illegible] brodés et garnis en valenciennes, Bonnets [illegible] noires et blanches, Cordelières [illegible] et tours de tête pour dames, [illegible], Flanelle blanche et rouge, Mollettes écru et blanc, Bas et chaussettes anglaises, Couvertures de laine de 8 et 12 points, Véritables, et imitation Madras [illegible]. 11 nov

CONSERVES alimentaires—20 caisses de 24 boites sardines à l'huile; [illegible]